

**ZONE SPORTIVE DE VIDY
STADE PIERRE-DE-COUBERTIN
REPLACEMENT DE LA PISTE D'ATHLÉTISME**

Préavis N° 2012/30

Lausanne, le 28 juin 2012

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'100'000 francs, destiné à couvrir les coûts de remplacement de la piste d'athlétisme du stade Pierre-de-Coubertin.

2. Stade Pierre-de-Coubertin

Dans sa séance du 4 février 1975¹, après un long débat, portant principalement sur la nécessité ou non de réaliser une piste d'athlétisme à huit couloirs, en lieu et place de celle en cendrée de six pistes, le Conseil communal a adopté les conclusions du préavis N° 37, du 23 août 1974², donnant ainsi le coup d'envoi à la transformation du terrain d'athlétisme situé à l'ouest du stade de Vidy (depuis baptisé stade Juan-Antonio-Samaranch) en un stade répondant aux exigences de la compétition.

Terminé en 1977, le nouveau stade de Vidy-ouest a été baptisé « stade Pierre-de-Coubertin ». A l'occasion de son inauguration s'est tenue la première édition du « Meeting international d'athlétisme de Lausanne », qui deviendra, par la suite, « Athletissima ». Relevons qu'en 1977, le meeting s'est tenu... deux fois ! La première fois, le 8 juillet 1977, en présence de 5'600 personnes, avec des conditions météorologiques si catastrophiques que, même avec l'aide des athlètes, on n'est pas parvenu à évacuer l'eau de la piste, et la seconde fois, le 3 août 1977. En effet, convaincus de la qualité des installations, du sérieux des organisateurs et de l'enthousiasme du public, les athlètes ont accepté de revenir pour un nouveau meeting, qui s'est alors déroulé devant plus de 11'000 spectateurs.

Première installation sportive lausannoise à bénéficier d'une piste à huit couloirs en matière synthétique, le stade Pierre-de-Coubertin accueillera « Athletissima » de 1978 à 1985. Géré dès ses débuts par le Service des sports, le stade accueille quotidiennement, tout au long de l'année, des clubs d'athlétisme, des écoles et des

¹ Bulletin du Conseil communal (BCC) 1975, pp. 106-126.

² Préavis N° 37, du 23 août 1974, « Aménagement des rives du lac entre Ouchy et la Chamberonne. Réalisation d'une nouvelle étape de l'aménagement de Vidy. Agrandissement et amélioration du stade Vidy-Ouest. », BCC 1974, pp. 836-849 et 1382-1392.

citoyens désireux de « bouger », que ce soit dans le cadre d'entraînements, de cours, de manifestations ou de la pratique libre de l'athlétisme. Le stade Pierre-de-Coubertin est aussi le cœur de grands événements, en tête desquels figurent les « 20 km de Lausanne ».

En 1991, votre Conseil a permis, en adoptant les conclusions du préavis N° 78, du 8 février 1991³, outre d'assainir les conduites d'eau chaude, de remplacer la surface synthétique de la piste d'athlétisme. En effet, après quatorze ans d'utilisation intensive, le revêtement était usé jusqu'à la trame et devenait, de ce fait, dangereux. De plus, aucun drainage n'ayant été prévu lors de la réalisation de la piste, l'eau stagnait à de nombreux endroits, rendant la piste impraticable. Les travaux permirent la mise en place d'un système efficace de drainage, d'une nouvelle couche de support et d'un revêtement permettant la tenue de compétitions d'athlétisme jusqu'au niveau de « championnats nationaux ».

3. Travaux à entreprendre

Aujourd'hui, la situation de la piste d'athlétisme du stade Pierre-de-Coubertin est la même qu'en 1991. De fait, si le revêtement posé alors, d'une espérance de vie de douze à quinze ans, a tenu plus de vingt ans, son usure et les déchirures qu'il présente à de nombreux endroits démontrent clairement qu'il est à bout et doit être changé.

Les travaux à entreprendre, d'une durée estimée à cinq mois, se dérouleront de mai à septembre 2013. Ils seront conduits par l'unité technique du Service des sports et comprendront, dans une première phase, la déconstruction, la récupération et l'élimination, selon les prescriptions en vigueur, des revêtements (piste et sous-couche). Dans une seconde phase, un nouvel encaissement, sur lequel seront déposés un enrobé bitumineux (sous-couche) et un revêtement synthétique (piste d'athlétisme), sera réalisé. Un nouveau marquage complètera le tout. Le choix du revêtement synthétique et le marquage permettront une homologation « classe 1 IAAF » et « Swiss Athletics A1 », selon les normes de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) et de la Fédération suisse d'athlétisme (Swiss Athletics), autorisant ainsi la tenue d'événements jusqu'au niveau de championnats suisses. Durant la seconde phase des travaux, le réseau de canalisations, permettant le drainage de la piste, sera remplacé et raccordé au réseau « eaux claires » existant.

4. Aspects financiers

4.1. Coût des travaux

4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		Fr. 2'000'000.-
CFC 41 Constructions	Fr. 805'000.-	
CFC 42 Places de jeu et de sport	Fr. 845'000.-	
CFC 43 Equipements de sports	Fr. 260'000.-	
CFC 49 Honoraires	Fr. 90'000.-	
6. DIVERS ET IMPRÉVUS		Fr. 100'000.-
TOTAL		<u>Fr. 2'100'000.-</u>

³ Préavis N° 78, du 8 février 1991, « Vidy – Stade Pierre-de-Coubertin. Réfection de la piste en matière synthétique. Assainissement de la tuyauterie de l'installation de distribution d'eau chaude. (...) », BCC 1991, tome I, pp. 1163-1172.

4.2. Compte d'attente

Par sa communication du 4 novembre 2010⁴, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de 40'000 francs, destiné à couvrir le coût des études à conduire pour connaître la nature exacte des travaux à entreprendre pour remplacer la piste d'athlétisme et déterminer le prix de revient de ceux-ci. A ce jour, le compte N° 2101.581.275 enregistre une dépense de 43'000 francs, qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis. Relevons que le dépassement de 3'000 francs est dû à une actualisation du coût des études, sur la base des tarifs 2011 et 2012 des honoraires des architectes et des ingénieurs.

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	2'100	0	0	0	0	2'100
Recettes d'investissements	-550	0	0	0	0	-550
Total net	1'550	0	0	0	0	1'550

5.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

5.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le financement de l'opération décrite dans le présent préavis, s'élèvent à 34'700 francs par an, à compter de l'année 2014.

5.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 210'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2014.

⁴ BCC 2010-2011, tome I, pp. 425-426.

5.2.3 Charges d'exploitation

Ce projet ne générera pas de charges d'exploitation.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2013 à 2017 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charge d'intérêts	0.0	34.7	34.7	34.7	34.7	138.8
Amortissement	0.0	210.0	210.0	210.0	210.0	840.0
Total charges suppl.	0.0	244.7	244.7	244.7	244.7	978.8

5.2.4 Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2012 à 2015 prévoit un montant de deux millions de francs pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus. La différence provient, suite aux études entreprises, d'une adaptation des coûts aux conditions actuelles du marché.

5.2.5 Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». L'aide attendue, qui devrait s'élever à 550'000 francs, sera portée en amortissement du crédit sollicité.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/30 de la Municipalité, du 28 juin 2012 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'100'000 francs destiné à couvrir les coûts de remplacement de la piste d'athlétisme du stade Pierre-de-Coubertin ;

-
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 210'000 francs, par le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
 3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
 4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
 5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la subvention attendue de la Fondation « Fonds du sport vaudois ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter